



Québec, le 12 décembre 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-25-651

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Pour les années civiles 2021,2022, 2023,2024,2025, obtenir les informations suivantes:
 1. La liste des cadres qui gagnent \$100,000 ou plus par année. Nous désirons précisément obtenir ces informations dans un tableau pour chaque année sous-mentionnées : nom de famille, prénom, Catégorie d'emploi, salaire annualisé, avantages imposables*, corps-classe, Titre de l'emploi, direction, sommes allouées pour un compte de dépenses pendant l'année.
 2. Le nombre des fonctionnaires (emploi technique, personnel de bureau, professionnel), à l'emploi au sein de votre ministère qui gagnent \$100,000 ou plus par année. Nous désirons précisément obtenir ces informations dans un tableau pour chaque année sous-mentionnées : Catégorie d'emploi, corps-classe, secteur ministériel/directions générale, avantages imposables*.

*Merci d'indiquer ce qui est inclus dans les avantages imposables.

Vous trouverez ci-annexé les documents pouvant répondre partiellement à votre demande.

Il y a lieu de préciser que l'article 1 de la Loi accorde un droit d'accès aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions. Celui-ci permet donc d'obtenir des documents et non des réponses à des questions spécifiques. Selon l'article 15 de la Loi, notre organisme n'a pas l'obligation de créer un document qui nécessite des calculs ou de la comparaison de renseignements pour répondre à une demande d'accès.

... 2

Notez que le traitement des membres du personnel d'un organisme public n'a pas un caractère public et que celui-ci doit être protégé en vertu des articles 53, 54 et 57 de la Loi. De plus, les renseignements étant susceptibles de révéler des renseignements personnels confidentiels, comme les signatures, sont caviardés des documents en application de ces mêmes articles la Loi.

Il est à noter que les dépenses réellement encourues par les titulaires d'un emploi supérieur sont diffusées chaque trimestre. Conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès, vous pouvez consulter ces dépenses en ligne à l'adresse suivante, et ce, depuis l'exercice financier 2022-2023 :

[Frais et dépenses - Ministère de l'Enseignement supérieur](#)

En ce qui concerne la sous-ministre, ses adjoints ou le personnel d'encadrement, le traitement a un caractère public. Ainsi, conformément à l'article 13 de la Loi sur l'accès, vous trouverez en ligne, à l'adresse suivante, les salaires ainsi que les sommes allouées aux indemnités et allocations des titulaires d'un emploi supérieur pour les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025 :

[Frais et dépenses du ministère du Conseil exécutif | Gouvernement du Québec.](#)

Pour les années antérieures, vous pouvez les consulter aux liens suivants :

[Indemnités, allocations et salaires des titulaires en 2021](#)

[Indemnités, allocations et salaires des titulaires en 2022](#)

[Indemnités, allocations et salaires des titulaires en 2023](#)

Vous trouverez ci-annexé une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

Une décision distincte vous a été ou vous sera transmise par le ministère de l'Éducation en réponse à la demande identifiée au numéro 25-650.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Isabelle Taschereau
IT/SD/mc

p. j. 7



DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires

EXPÉDITRICE : Marie-Renée Chauveau-Lavoie
Directrice

DATE : Le 28 avril 2025

OBJET : **Attribution et modalités d'utilisation des frais de fonction des cadres – Exercice 2025-2026**

Conformément à la Directive sur le remboursement de certaines dépenses de fonction des cadres, un montant maximal de 200 \$ taxes incluses peut être réclamé pour l'année financière 2025-2026 par chaque gestionnaire occupant un poste de la classe d'emploi 630, et ce, à même l'enveloppe budgétaire de fonctionnement (programme 1) de son unité administrative. Il ne s'agit pas d'une allocation budgétaire additionnelle, mais d'une possibilité de remboursement de certaines dépenses admissibles.

Seules les dépenses directement liées à l'exercice des fonctions du cadre, et non autrement remboursables, sont admissibles. Les dépenses de fonction ne comprennent pas les dépenses faites à titre privé dont, notamment, les vêtements et effets personnels, les réceptions données à domicile, les frais de transport, les cadeaux ainsi que les frais d'adhésion ou la cotisation à une association professionnelle ou à une organisation à caractère social, récréatif ou d'affaires.

Le remboursement est associé au poste de gestionnaire, et non à la personne qui l'occupe. Ainsi, en cas de remplacement en cours d'année, le solde disponible est transféré au nouveau titulaire du poste. Chaque gestionnaire est responsable et imputable des frais soumis. Tout montant réclamé dépassant la limite autorisée ou ne correspondant pas aux dépenses admissibles devra être remboursé.

Les réclamations doivent être transmises via SAGIR, à l'aide du rôle LSCD 0067 – Employé – Rapport de frais, en utilisant le modèle DRFM – Dépenses fonction QC, et doivent être accompagnées de toutes les pièces justificatives requises.

Pour toute question, veuillez communiquer avec l'équipe via la boîte courriel : dgbcc@mes.gouv.qc.ca.

Merci de votre collaboration.

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Catherine Tremblay
Directrice des contrôles financiers et de la conformité

EXPÉDITRICE : Madame Isabelle Nadeau
Directrice des ressources financières et de la gestion contractuelle

OBJET : Dépenses de fonction des cadres pour l'année 2021-2022

DATE : Le 13 août 2021

En vertu de la [Directive sur le remboursement de certaines dépenses de fonction des cadres](#), un montant de 300 \$, taxes incluses, vous est alloué pour l'année financière 2021-2022. Il est de votre responsabilité de vous assurer du respect de ce montant.

Je vous rappelle que vous devez obtenir une autorisation de votre supérieur immédiat avant d'engager des dépenses et que seules les dépenses directement occasionnées par l'exercice des fonctions de cadre, et qui ne sont pas autrement remboursables, sont admissibles. Je vous invite à consulter la [Directive ministérielle](#) disponible sur l'intranet. Cette dernière établit notamment les dépenses admissibles et prévoit que la réclamation, accompagnée des pièces justificatives appropriées³⁹, doit être produite dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la date de la dépense à l'aide du [formulaire de frais de fonction](#) disponible sur l'intranet.

Merci de votre collaboration,



Isabelle Nadeau
Directrice des ressources financières et la gestion contractuelle

³⁹ Un reçu de carte de crédit n'est pas accepté, une copie détaillée de la facture est requise. Le coût des boissons alcoolisées doit être soustrait de la réclamation.



NOTE

DESTINATAIRE : Madame Catherine Grétas
Directrice générale de l'accessibilité financière aux études

EXPÉDITRICE : Madame Isabelle Nadeau
Directrice des ressources financières et de la gestion
contractuelle

OBJET : Dépenses de fonction des cadres pour l'année 2022-2023

DATE : Le 9 mai 2022

En vertu de la [Directive sur le remboursement de certaines dépenses de fonction des cadres](#), un montant de 300 \$, taxes incluses, vous est alloué pour l'année financière 2022-2023. Il est de votre responsabilité de vous assurer du respect de ce montant.

Je vous rappelle que vous devez obtenir une autorisation de votre supérieur immédiat avant d'engager des dépenses et que seules les dépenses directement occasionnées par l'exercice des fonctions de cadre, et qui ne sont pas autrement remboursables, sont admissibles. Je vous invite à consulter la [Directive ministérielle](#) disponible sur l'intranet. Cette dernière établit notamment les dépenses admissibles et prévoit que la réclamation, accompagnée des pièces justificatives appropriées³⁷, doit être produite dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la date de la dépense à l'aide du [formulaire de frais de fonction](#) disponible sur l'intranet.

Merci de votre collaboration,

Isabelle Nadeau
Directrice des ressources financières et la gestion contractuelle

³⁷ Un reçu de carte de crédit n'est pas accepté, une copie détaillée de la facture est requise. Le coût des boissons alcoolisées doit être soustrait de la réclamation.



NOTE

DESTINATAIRE : M. Martin Bédard
Directeur des relations avec la clientèle

EXPÉDITRICE : Madame Johanne Paradis
Directrice des ressources financières et de la gestion contractuelle

OBJET : Dépenses de fonction des cadres pour l'année 2023-2024

DATE : Le 5 juin 2023

En vertu de la [Directive sur le remboursement de certaines dépenses de fonction des cadres](#), un montant de 300 \$, taxes incluses, vous est alloué pour l'année financière 2023-2024. Il est de votre responsabilité de vous assurer du respect de ce montant.

Je vous rappelle que vous devez obtenir une autorisation de votre supérieur immédiat avant d'engager des dépenses et que seules les dépenses directement occasionnées par l'exercice des fonctions de cadre, et qui ne sont pas autrement remboursables, sont admissibles. Je vous invite à consulter la [Directive ministérielle](#) disponible sur l'intranet. Cette dernière établit notamment les dépenses admissibles et prévoit que la réclamation, accompagnée des pièces justificatives appropriées¹, doit être produite dans un délai de quinze jours ouvrables suivant la date de la dépense à l'aide du [formulaire de frais de fonction](#) disponible sur l'intranet.

Merci de votre collaboration,

Johanne Paradis

Directrice des ressources financières et la gestion contractuelle

¹ Un reçu de carte de crédit n'est pas accepté, une copie détaillée de la facture est requise. Le coût des boissons alcoolisées doit être soustrait de la réclamation.

Nombre de cadres au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus					
En date de la dernière paie de l'année civile 2021 : 2021-12-30					
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Salaire annualisé	Direction
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	112 219,00 \$	Direction de l'adéquation formation-emploi
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	118 498,00 \$	Direction de l'enseignement privé
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	118 399,00 \$	Direction du soutien à la prestation de service et des partenariats
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	125 574,00 \$	Direction des affaires étudiantes et Interordres
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	125 134,00 \$	Direction des statistiques et de l'information de gestion
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	132 600,00 \$	Direction du secrétariat général
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 060,00 \$	Direction du développement et de l'entretien des systèmes
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	125 430,00 \$	Direction des relations avec la clientèle
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	110 480,00 \$	Direction des systèmes de mission et du développement
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	140 517,00 \$	Direction générale des infrastructures
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 138,00 \$	Direction de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles
Cadres	630	05	PERSONNEL D'ENCADREMENT	100 286,00 \$	Service du prétraitement et de l'encaissement
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	109 766,00 \$	Service de la formation technique
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	112 719,00 \$	Service de la formation préuniversitaire et de la recherche
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 060,00 \$	Direction de la stratégie, des orientations et de l'architecture
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	109 777,00 \$	Service du pilotage
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	107 243,00 \$	Direction des politiques, de la planification et de la veille
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	125 574,00 \$	Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	118 498,00 \$	Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	140 026,00 \$	Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	115 103,00 \$	Direction des relations extérieures
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	124 245,00 \$	Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	110 898,00 \$	Service des affaires académiques
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	140 517,00 \$	Direction générale du financement
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	101 234,00 \$	Service des relations avec la clientèle - 2

Nombre de fonctionnaires au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus					
En date de la dernière paie de l'année civile 2021 : 2021-12-30					
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Salaire annualisé	Direction
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	106		INGÉNIEUR OU INGÉNIEUR		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	103		AGENTE OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE		

Nombre de cadres au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus					
En date de la dernière paie de l'année civile 2022 : 2022-12-29					
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Salaire annualisé	Direction
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	149 118,00	\$ Direction générale des politiques et de la performance
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	140 716,00	\$ Direction générale de l'accessibilité financière aux études
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction des relations avec la clientèle
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Direction de l'adéquation formation-emploi
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	125 751,00	\$ Direction des projets majeurs
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	131 976,00	\$ Direction de l'enseignement privé
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	108 762,00	\$ Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Direction des systèmes de mission et du développement
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	149 118,00	\$ Direction générale de l'accessibilité financière aux études
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Direction de l'expertise et du développement des infrastructures
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction de la stratégie, des orientations et de l'architecture
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 301,00	\$ Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction des affaires étudiantes et interordres
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	149 118,00	\$ Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Service de la formation technique
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction du développement et de l'entretien des systèmes
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	125 366,00	\$ Secrétariat général
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	149 118,00	\$ Direction générale des infrastructures
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Service de la formation préuniversitaire et de la recherche
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	149 118,00	\$ Direction générale des affaires universitaires, étudiantes et interordres
Cadres	630	01	PERSONNEL D'ENCADREMENT	157 461,00	\$ Direction générale des affaires collégiales
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	117 951,00	\$ Direction des ressources financières et de la gestion contractuelle
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	121 840,00	\$ Direction des contrôles financiers et de la conformité
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction de la programmation budgétaire et du financement
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours
Cadres	630	05	PERSONNEL D'ENCADREMENT	100 747,00	\$ Service du prétraitement et de l'encaissement
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Service du pilotage
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 260,00	\$ Direction des statistiques et de l'information de gestion
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Direction des ressources humaines
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	133 122,00	\$ Direction des interventions régionales
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 087,00	\$ Direction des politiques, de la planification et de la veille
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	128 194,00	\$ Direction des relations extérieures
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	149 118,00	\$ Direction générale du financement
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	110 824,00	\$ Service du soutien aux opérations
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	125 646,00	\$ Direction du soutien à la prestation de service et des partenariats

Nombre de fonctionnaires au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus					
En date de la dernière paie de l'année civile 2022 : 2022-12-29					
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Salaire annualisé	Direction
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		INGÉNIEURE OU INGÉNIEUR		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	103		AGENTE OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		

Nombre de cadres au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus				
En date de la dernière paie de l'année civile 2023 : 2023-12-28				
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Direction
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	130 734,00 \$ Direction générale de l'accessibilité et de la réussite
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 940,00 \$ Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Secrétariat général et bureau de la sous-ministre
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$ Direction générale du budget et du financement
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction de l'architecture, de la gouvernance et du financement des ressources informationnelles
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction générale des infrastructures
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	117 292,00 \$ Direction de la coordination et des investissements
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$ Direction des ressources humaines
Cadres	630	01	PERSONNEL D'ENCADREMENT	145 106,00 \$ Direction générale des affaires collégiales et relations du travail
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction des relations avec la clientèle
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$ Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 534,00 \$ Direction de l'adéquation formation-emploi
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction de l'enseignement universitaire
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$ Direction générale des infrastructures
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction des interventions régionales et maillage
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction des contrôles financiers des réseaux
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	101 785,00 \$ Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	129 811,00 \$ Direction de l'expertise et du développement des infrastructures
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$ Direction générale de la planification et de la performance
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction générale de la planification et de la performance
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction de l'enseignement universitaire
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction des relations du travail et négociations
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 428,00 \$ Direction adjointe des relations du travail
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction de l'enseignement privé
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction de la formation technique
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction générale des affaires collégiales et relations du travail
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	134 142,00 \$ Direction des projets majeurs
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$ Direction générale des affaires universitaires, de la recherche et de l'innovation en Enseignement Supérieur
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	102 558,00 \$ Service des relations avec la clientèle - 2
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 014,00 \$ Service des relations avec la clientèle - 1
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	122 278,00 \$ Direction de la sécurité de l'information
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$ Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction du développement et entretiens des systèmes
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 940,00 \$ Direction de la transformation numérique
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$ Direction générale de l'aide financière aux études
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	129 982,00 \$ Direction de l'expérience étudiante
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 940,00 \$ Secrétariat général adjoint
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$ Direction des statistiques et de l'information de gestion
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	130 906,00 \$ Direction de la recherche et de l'innovation en Enseignement supérieur
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$ Service du pilotage
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$ Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 725,00 \$ Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	119 208,00 \$ Direction de la mobilité étudiante et des relations internationales
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	116 111,00 \$ Service du soutien aux opérations
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	129 982,00 \$ Direction du soutien à la prestation de service et des partenariats
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 940,00 \$ Service des affaires académiques
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	109 785,00 \$ Direction des affaires étudiantes et de la diversité
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	129 982,00 \$ Direction des systèmes de déclaration de l'effectif étudiant et de la conformité

Nombre de fonctionnaires au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus				
En date de la dernière paie de l'année civile 2023 : 2023-12-28				
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Direction
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	686		INGÉNIEURE OU INGÉNIEUR	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	686		INGÉNIEURE OU INGÉNIEUR	
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Professionnels	103		AGENTE OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	

Nombre de cadres au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus					
En date de la dernière paie de l'année civile 2024 : 2024-12-23					
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Salaire annualisé	Direction
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$	Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	117 779,00 \$	Direction adjointe des relations du travail
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	124 158,00 \$	Direction de la coordination des investissements
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	103 323,00 \$	Direction de la formation générale et préuniversitaire
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction de la formation technique
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	129 962,00 \$	Direction de la gestion budgétaire et contractuelle
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	129 000,00 \$	Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	129 962,00 \$	Direction de la mobilité étudiante et des relations internationales
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	116 469,00 \$	Direction de la performance ministérielle
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 940,00 \$	Direction de la programmation budgétaire et du financement
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction de la recherche et de l'innovation en Enseignement supérieur
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	128 147,00 \$	Direction de la sécurité de l'information
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	117 313,00 \$	Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	117 313,00 \$	Direction de la transformation numérique
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	116 888,00 \$	Direction de l'adéquation formation-emploi
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction de l'enseignement universitaire
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 221,00 \$	Direction de l'expérience étudiante et de l'évaluation des opérations
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction de l'expertise et du développement des infrastructures
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	114 561,00 \$	Direction des affaires étudiantes et de la diversité
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 428,00 \$	Direction des contrôles financiers des réseaux
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction des interventions régionales et du maillage
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction des programmes, des bourses et du soutien financier
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction des relations avec la clientèle
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	106 213,00 \$	Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction des relations du travail et des négociations
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$	Direction des ressources humaines
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction des statistiques et de l'information de gestion
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 221,00 \$	Direction des systèmes de déclaration de l'effectif étudiant et de la conformité
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Direction du développement et de l'entretien des systèmes
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$	Direction générale de la planification et de la performance
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	144 271,00 \$	Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 009,00 \$	Direction générale de l'accessibilité et de la réussite
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$	Direction générale de l'aide financière aux études et de l'expérience étudiante
Cadres	630	01	PERSONNEL D'ENCADREMENT	153 377,00 \$	Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$	Direction générale des affaires universitaires, de la recherche et de l'innovation en Enseignement Supérieur
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$	Direction générale des infrastructures
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 728,00 \$	Direction générale du financement
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	144 271,00 \$	Direction générale du financement
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 685,00 \$	Secrétariat général et bureau de la sous-ministre
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	117 313,00 \$	Secrétariat général adjoint
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$	Service de l'expérience client, de l'amélioration et de la formation
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	111 940,00 \$	Service des affaires académiques
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$	Service des programmes et des bourses
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$	Service des relations avec la clientèle - 1
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	107 481,00 \$	Service des relations avec la clientèle - 2
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 148,00 \$	Service du pilotage

Nombre de fonctionnaires au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus					
En date de la dernière paie de l'année civile 2024 : 2024-12-23					
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Salaire annualisé	Direction
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	123		SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	686		INGÉNIEUR OU INGÉNIEUR		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	103		AGENTE OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	686		INGÉNIEUR OU INGÉNIEUR		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	123		SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES		
Professionnels	123		SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	103		AGENTE OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	123		SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION		
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		
Professionnels	130		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION CONTRACTUELLE ET EN ACQUISITION		
Professionnels	103		AGENTE OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE		
Professionnels	105		AGENTE OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE		

[illegible]

Nombre de cadres au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus				
En date de la dernière paie disponible de l'année civile 2025 : 2025-11-27				
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Salaire annualisé Direction
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	168 958,00 \$ Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 225,00 \$ Direction de l'internationalisation de l'enseignement supérieur
Cadres	630	05	PERSONNEL D'ENCADREMENT	118 133,00 \$ Service du recouvrement et des procédures judiciaires
Cadres	630	05	PERSONNEL D'ENCADREMENT	106 828,00 \$ Service de la consolidation et du soutien aux opérations
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 770,00 \$ Direction adjointe de l'accompagnement et de l'information
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Direction des ressources humaines
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction des statistiques et de l'information de gestion
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	127 681,00 \$ Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	151 075,00 \$ Direction de la gestion de l'offre et de la formation continue
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction de la recherche et de l'innovation en Enseignement supérieur
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction des relations du travail et des négociations
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction de l'expertise et du développement des infrastructures
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	123 025,00 \$ Direction de la formation générale et préuniversitaire
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	136 399,00 \$ Direction de la performance ministérielle
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	161 298,00 \$ Secrétariat général et bureau de la sous-ministre
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	134 165,00 \$ Direction des affaires étudiantes - expérience et parcours
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 296,00 \$ Direction de l'excellence opérationnelle et de l'expérience étudiante
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	131 705,00 \$ Direction du soutien aux établissements et de la gouvernance
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	169 634,00 \$ Direction générale de la planification et de la performance
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	126 640,00 \$ Direction de l'enseignement privé
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	124 387,00 \$ Direction des relations avec les Premières Nations et les Inuit
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Direction de l'adéquation formation-emploi
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Direction adjointe de l'admissibilité aux prestations
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction des stratégies d'accessibilité
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	150 075,00 \$ Direction de la sécurité de l'information, de la gouvernance et du financement des RI
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	141 421,00 \$ Direction de la programmation budgétaire et du financement
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction du service à la clientèle, de l'accompagnement et de l'admissibilité
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Direction adjointe des stratégies d'accessibilité financière aux études
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	169 634,00 \$ Direction générale du financement
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Direction adjointe des relations du travail
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Direction adjointe de l'excellence des opérations du service à la clientèle et du partenariat
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction des systèmes de déclaration de l'effectif étudiant et de la conformité
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Secrétariat général adjoint
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	169 634,00 \$ Direction générale des affaires universitaires, de la recherche et de l'innovation en Enseignement Supérieur
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	163 135,00 \$ Direction générale de l'accessibilité et de la réussite
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Direction adjointe des stratégies de réussite et de la capacité d'accueil
Cadres	630	01	PERSONNEL D'ENCADREMENT	179 622,00 \$ Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction de l'architecture, du développement et de l'entretien des systèmes
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction des interventions régionales et du maillage
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	132 768,00 \$ Direction des affaires universitaires
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 225,00 \$ Direction de la gestion budgétaire et contractuelle
Cadres	630	04	PERSONNEL D'ENCADREMENT	137 681,00 \$ Direction adjointe de l'évolution des systèmes d'information
Cadres	630	02	PERSONNEL D'ENCADREMENT	169 634,00 \$ Direction générale des infrastructures
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	145 403,00 \$ Direction de la coordination des investissements
Cadres	630	03	PERSONNEL D'ENCADREMENT	152 816,00 \$ Direction de la formation technique

Nombre de fonctionnaires au Ministère de l'Enseignement supérieur gagnant un salaire annualisé de 100 000,00 \$ ou plus				
En date de la dernière paie disponible de l'année civile 2025 : 2025-11-27				
Catégorie d'emploi	Corps	Classe	Titre de l'emploi	Salaire annualisé Direction
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	103		AGENT OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	096		INGÉNIEUR OU INGÉNIEUR	
Professionnels	123		SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	103		AGENT OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE	
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	103		AGENT OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	103		AGENT OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	103		AGENT OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	133		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN AFFAIRES INTERNATIONALES	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	133		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN AFFAIRES INTERNATIONALES	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	111		ATTACHÉE OU ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	103		AGENT OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	103		AGENT OU AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	108		ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS	
Professionnels	100		CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Professionnels	105		AGENT OU AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	

[illegible]

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
- 6° (*paragraphe abrogé*);
- 7° (*paragraphe abrogé*);
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).